



CIVIL AVIATION SAFETY ALERT

ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE

ATTENTION:

OWNERS, OPERATORS,
MAINTAINERS AND DISTRIBUTORS.

À L'ATTENTION DE :

PROPRIÉTAIRES, EXPLOITANTS, PERSONNEL
D'ENTRETIEN ET FOURNISSEURS DE PIÈCES.

**UNAPPROVED PARTS ALERT:
UNAPPROVED BATTERIES INSTALLED OR
INTENDED TO BE INSTALLED ON AMERI-
KING CORPORATION AK-451 MODEL
EMERGENCY LOCATOR TRANSMITTERS**

**ALERTE DE PIÈCES NON-APPROUVÉES
CONCERNANT DES BATTERIES INSTALLÉES
OU DESTINÉES À ÊTRE INSTALLÉES DANS
LES BALISES DE REPÉRAGE D'URGENCE
MODÈLE AK-451 D'AMERI-KING**

PURPOSE:

This Civil Aviation Safety Alert (CASA) is to alert owners, operators, maintainers and distributors of unapproved batteries installed or intended to be installed on Ameri-King Corporation (Corp.) AK-451 model emergency locator transmitters (ELTs).

OBJET :

La présente Alerte à la sécurité de l'Aviation civile (ASAC) a pour but d'informer les propriétaires, les exploitants, le personnel d'entretien et les fournisseurs au sujet de batteries non approuvées installées ou prévues être installées dans les balises de repérage d'urgence (ELT) modèle AK-451 d'Améri-King Corporation (Corp).

BACKGROUND:

Transport Canada Civil Aviation (TCCA) advised industry stakeholders of the Federal Aviation Administration (FAA) Unapproved Parts Notification (UPN) 2016-2013NM460018 in [CASA 2016-05](#). The UPN stated that all parts and Technical Standard Order (TSO) articles manufactured after December 28, 2015 by Ameri-King Corp. were produced without an FAA production approval. Included in the UPN were models AK-450 and 451 series ELTs and part number (P/N) 450010 series lithium batteries.

CONTEXTE :

L'Aviation civile de Transports Canada (TCAC) a informé les intervenants de l'industrie que la Federal Aviation Administration (FAA) a publié l'avis de pièces non approuvées (Unapproved Parts Notification – [UPN]) 2016-2013NM460018 dans [l'ASAC 2016-05](#). Dans l'avis UPN, la FAA indiquait que toutes les pièces et les articles visés par les spécifications techniques (Technical Standard Order [TSO]) fabriqués après le 28 décembre 2015 par Ameri-King Corp. ont été produits sans son approbation pour la production. Les modèles AK-450 et 451 des ELT et les numéros de pièce (P/N) 450010 concernant les batteries au lithium figuraient dans l'avis UPN.

TCCA discovered that Approved Maintenance Organizations (AMOs) have sourced batteries that are not approved directly from suppliers to Ameri-King Corp. and those unapproved batteries are being installed on AK-451 ELTs.

TCAC a découvert que des organismes de maintenance agréés (OMA) se sont procurées des batteries qui ne sont pas approuvées en s'approvisionnant directement auprès des fournisseurs d'Ameri-King Corp. et les ont installé dans les ELT AK-451.

RECOMMENDED ACTION:

Aircraft owners, operators, maintainers, and distributors are encouraged to inspect their aircraft and parts inventories for batteries installed on or destined to be installed on AK-451 model ELTs.

The only battery that conforms to the AK-451 approved design (TSO) and is eligible for installation is a P/N 4500010-1 manufactured prior to December 25, 2015 by Ameri-King Corp. All other batteries are unapproved.

If unapproved batteries are found installed, they should be removed and replaced with P/N 4500010-1 approved battery with remaining service life (i.e. not expired). If unapproved batteries are found in inventory, they should not be sold, distributed or used in the maintenance of AK-451 model ELTs.

A person who has reasonable grounds to believe that a part installed or intended for installation in an aeronautical product that was not manufactured or certified in accordance with the applicable regulations of the state of production, or that is improperly marked, or that is documented in such a manner as to mislead with regard to the origin, identity or condition of the part shall submit to Transport Canada a report of the suspected unapproved part via the Web Service Difficulty Reporting System (WSDRS) at:

<http://wwwapps3.tc.gc.ca/Saf-Sec-Sur/2/CAWIS-SWIMN/logon-wsdrs-cs16101.asp?Lang=E>

MESURE RECOMMANDÉE :

On invite les propriétaires, les exploitants, le personnel d'entretien et les fournisseurs d'aéronefs à inspecter leurs aéronefs et leurs inventaires de pièces afin de vérifier les batteries installées ou destinées à être installées dans les modèles d'ELT AK-451.

La seule batterie conforme au dossier technique approuvé (TSO) pour le modèle AK-451 et pouvant être installée porte le numéro de pièce 4500010-1 et a été fabriquée avant le 25 décembre 2015 par Ameri-King Corp. Toutes les autres batteries sont des pièces non approuvées.

Si vous trouvez des batteries installées non approuvées à l'inspection, vous devez les retirer et les remplacer par la batterie approuvée P/N 4500010-1 si elle conserve une durée de vie utile (c.-à-d. qu'elle n'a pas atteint la date d'expiration). Si vous trouvez des batteries non approuvées dans l'inventaire, vous ne devez pas les vendre, les distribuer ou les utiliser pour l'entretien de l'ELT modèle AK-451.

Toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'une pièce installée ou destinée à l'être dans un produit aéronautique qui n'a pas été fabriquée ou certifiée conformément aux règlements applicables visant la production, ou qui n'est pas identifiée de manière appropriée, ou dont la documentation est rédigée de sorte d'induire les gens en erreur quant à son origine, identité ou état, doit présenter un rapport à Transports Canada concernant la pièce soupçonnée de ne pas avoir été approuvée par le truchement du Système Web de rapports de difficultés en service (SWRDS) à l'adresse suivante:

<http://wwwapps3.tc.gc.ca/Saf-Sec-Sur/2/CAWIS-SWIMN/logon-wsdrs-cs16101.asp?lang=F&rand=>

CONTACT OFFICE:

For more information concerning this issue, contact a **Transport Canada Centre** or contact Jeff Phipps, Chief, Operational Airworthiness, Standards Branch in Ottawa, by e-mail at jeff.phipps@tc.gc.ca.

BUREAU RESPONSABLE :

Pour davantage de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec un **Centre de Transports Canada** ou avec Jeff Phipps, chef de la navigabilité opérationnelle, Direction des normes à Ottawa, par courriel à jeff.phipps@tc.gc.ca .

Originally signed by Pierre Ruel

for

Robert Sincennes | Robert Sincennes

Director | Directeur
STANDARDS | NORMES

THE TRANSPORT CANADA CIVIL AVIATION SAFETY ALERT (CASA) IS USED TO CONVEY IMPORTANT SAFETY INFORMATION AND CONTAINS RECOMMENDED ACTION ITEMS. THE CASA STRIVES TO ASSIST THE AVIATION INDUSTRY'S EFFORTS TO PROVIDE A SERVICE WITH THE HIGHEST POSSIBLE DEGREE OF SAFETY. THE INFORMATION CONTAINED HEREIN IS OFTEN CRITICAL AND MUST BE CONVEYED TO THE APPROPRIATE OFFICE IN A TIMELY MANNER. THE CASA MAY BE CHANGED OR AMENDED SHOULD NEW INFORMATION BECOME AVAILABLE.

L'ALERTE À LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION CIVILE (ASAC) DE TRANSPORTS CANADA SERT À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS ET CONTIENT DES MESURES DE SUIVI RECOMMANDÉES. UNE ASAC VISE À AIDER LE MILIEU AÉRONAUTIQUE DANS SES EFFORTS VISANT À OFFRIR UN SERVICE AYANT UN NIVEAU DE SÉCURITÉ AUSSI ÉLEVÉ QUE POSSIBLE. LES RENSEIGNEMENTS QU'ELLE CONTIENT SONT SOUVENT CRITIQUES ET DOIVENT ÊTRE TRANSMIS RAPIDEMENT PAR LE BUREAU APPROPRIÉ. L'ASAC POURRA ÊTRE MODIFIÉE OU MISE À JOUR SI DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS DEVIENNENT DISPONIBLES.